

Compte-rendu du Comité Spécial d'Hygiène et de Sécurité de la délégation Midi-Pyrénées du 22 avril 2011

Etaient présents :

<i>Représentants de l'Administration</i>		<i>Représentants du Personnel</i>	
Mmes	Armelle BARELLI Ingrid BONET Valérie BACO	Mmes	Nathalie DOUBROVINE Maud LERICHE-KILLIJIAN
MM	Stéphane LEBLANC Denis NEIBECKER Michel ERRECART	MM	Jean-Jacques DEMAI Nuno DIAS-MARTINS Olivier DOUMERG Alain CASTILLO Stéphane MARTIN Guillaume STAHL
<i>Membres de droit</i>		<i>Membre invité</i>	
Dr	Véronique VAQUIE	Mme	Amandine ASPE
		MM	Yves FENECH

Absents excusés :

<i>Représentants de l'Administration</i>		<i>Représentants du Personnel</i>	
MM	Pierre-Emmanuel GLEIZES	MM	Jean-Pierre CHAMPAGNAC
<i>Membre de droit</i>		<i>Membres invités</i>	
Dr	Marie CABROL	Mme	Delphine DEMONCHEAUX
		MM	Arnaud VASSEUR



Armelle BARELLI, Présidente du CSHS, ouvre la séance à 10h00 et Guillaume STAHL assure le rôle de secrétaire adjoint.

En raison de l'absence du Delphine DEMONCHEAUX (inspecteur sécurité et santé au travail), le point 4 concernant la restitution de l'inspection à mi-parcours ainsi que la question diverse sur le positionnement de l'inspection sur la RGPP sont reportés.

1. Modification de la constitution du CSHS

Suite à la nomination de Maïté Armengaud en tant que médiateur du CNRS, Ingrid Bonet jusqu'alors membre suppléant représentant l'administration passe membre titulaire et Elisabeth Jamet, directrice du Laboratoire de Recherche en Sciences Végétales, UMR 5546, devient membre suppléant représentant l'administration.

2. Point de situation :

- **Piétonisation du campus 205 route de Narbonne**

La piétonisation du campus CNRS situé au 205 route de Narbonne va être mise en place dès que possible. Le cheminement pour les piétons va être matérialisé par des travaux de voirie, de peinture et de pose de balises (coût de l'opération 15 000 euros).

Concernant le manque de places de parking pour les visiteurs, l'accès à l'ensemble du parking leur sera facilité avec la mise en place d'une signalétique pour les guider.

- **Opération de réhabilitation des sorbonnes du bâtiment 2R1**
L'opération de réhabilitation de l'ensemble des sorbonnes du bâtiment 2R1, qui consiste au changement du moteur d'extraction et de la face avant, sera terminée pour juin 2011.
Il semble que le personnel soit globalement satisfait des travaux réalisés. Néanmoins, ces travaux doivent s'accompagner d'une mise à niveau des consignes de sécurité ainsi que des pratiques de laboratoire.
- **Les préconisations pour l'amélioration des conditions de travail au laboratoire de Géosciences Environnement Toulouse**
Suite à la venue le 14 mars des trois tutelles de l'unité, un courrier a été adressé au directeur et aux directeurs adjoints. Ce courrier mentionne des points sur lesquels l'unité doit être vigilante ainsi que la mise en place d'actions pour la mi-septembre, concernant :
 - l'organisation de l'unité et la mise en place d'un nouvel organigramme,
 - la définition de poste de travail au niveau de certain secteur d'activité,
 - l'animation de conseil de laboratoire.

Depuis la venue des tutelles, un agent de cette unité a fait une alerte pour des difficultés professionnelles qui seraient en relation avec du harcèlement sexuel.

A l'occasion du premier entretien avec les agents concernés, la situation de harcèlement en lien avec les problèmes professionnels n'a pas été établie. Cependant, le positionnement et l'organisation du poste de travail du personnel à l'origine de l'alerte pose problème. A noté que l'agent concerné est en arrêt de maladie.

Ces différents événements montrent la nécessité de mettre en place un dispositif afin de prévenir ces situations en y intégrant les facteurs de risques spécifiques à notre établissement (ex : multi-tutelle, évolution à venir...)

- **Les actions mises en place suite au droit de retrait au centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales (CEMES)**

A la suite de leur droit de retrait, les 3 agents concernés ont accepté de reprendre leur activité début avril avec la mise en place d'une nouvelle organisation. Cette nouvelle organisation prévoit la disparition des services au profit de pôles. Le fonctionnement de ces pôles étant basé sur une animation et non sur une relation hiérarchique. De plus, les personnels auront une vision plus globale des projets sur lesquels ils travaillent ainsi qu'une plus grande transparence sur le budget du pôle.

3. Adoption du règlement intérieur du CSHS

Le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

- article 3, le délai maximal de réunion du comité est porté de deux à un mois,
- article 4, l'ordre du jour et les documents s'y rapportant sera diffusé à l'ensemble des membres et non plus seulement aux titulaires.

4. Restitution de l'inspection à mi-parcours (inspecteurs sécurité et santé au travail de l'IGAENR)

Point non traité.

5. Coordination Nationale de Prévention et de Sécurité du CNRS

- **Présentation de la CNPS.**

La coordination se compose de 4 personnes et s'appuie sur 7 chargés de missions dans les domaines des risques biologiques, des risques radioactifs, pour la mise en sécurité des bâtiments, de la mise en œuvre des nanotechnologies, des risques chimiques, de l'expérimentation animale et de l'éthique.

- **Actions nationales de prévention :**

- a) Remplacement des bouteilles d'hydrogène par des générateurs : concerne le laboratoire des Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique (UMR5623) sur la délégation.
- b) Opération « sorbonnes » dans les bâtiments CNRS : 9 sorbonnes ont été mises à niveau afin que l'ensemble du parc des sorbonnes des unités hébergées par le CNRS en Midi-Pyrénées soit conforme à l'audit réalisé dans ce cadre.
- c) Mise en conformité L2 et L3 dans les bâtiments CNRS : en cours mais aucune non-conformité relevée dans la circonscription.
- d) Document unique : mise à disposition de l'application d'évaluation des risques auprès des universités par le concours de l'agence de mutualisation des universités et établissements.

- e) Missio à l'étranger : un groupe de travail a été constitué pour faire des préconisations vis-à-vis des risques dans le cadre des missions.
- f) Trouble Musculo-Squelettique : une réflexion est en cours afin d'établir un plan d'actions pour la prévention des TMS dans notre établissement.
- g) Risques Psycho-Sociaux : un groupe de travail (auquel participe Guillaume Stahl) travaille sur le sujet et devrait présenter pour la fin juin un plan d'actions. Au niveau de la circonscription, il est convenu que ce plan d'actions soit présenté à l'ensemble du personnel et que les membres du CSHS soient impliqués dans cette démarche.
- h) Didacticiel de formation à la sécurité des nouveaux entrants : cet outil va être déployé au niveau national.

• **Evolution réglementaire à venir en hygiène et sécurité :**

Les principales modifications du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique, concernant les CHS devraient porter sur la transformation des CHS en CHSCT avec un minimum de 3 réunions par an, une répartition du secrétariat entre les représentants du personnel et de l'administration et la présence obligatoire d'un représentant du service des ressources humaines au niveau des membres de l'administration. A noter qu'en fonction de leurs missions les ACMOs vont devenir Agent de Prévention ou Conseiller de Prévention.

6. Questions diverses.

• **L'instruction du 24 juin 2003 du CNRS sur l'hygiène et la sécurité est-elle conforme au décret du 28 mai 1982 et notamment sur le positionnement de l'IRPS comme représentant de l'administration ?**

Le service juridique ayant jugé conforme l'instruction au regard des textes réglementaires existants, on peut en déduire que le positionnement de l'IRPS au sein du CHS est légitime. De plus, le CCHS national a entériné cette instruction.

• **Quelle articulation entre le CSHS (régional) et le CCHS (national) ?**

Au niveau de l'administration, la communication entre les comités se fait principalement par la diffusion des comptes-rendus.

• **Quelle implication du CCHS national dans la RGPP ?**

Le comité national n'est pas impliqué dans l'audit conduit dans le cadre de la RGPP. Le dernier point en matière d'organisation de travail sur lequel le CCHS a été saisi porte sur la délégation globale de gestion pour laquelle le comité a fait modifier le modèle de convention pour une meilleure prise en compte de l'aspect sécurité et conditions de travail.

• **Quels sont les travaux en cours au niveau du CNRS sur les risques psychosociaux ?**

Voir le point g) des actions nationales du paragraphe 5.

Questions supplémentaires ajoutées à l'ordre du jour :

• **Question quant aux conventions qui lient l'OMP et la société touristique qui exploite le Pic du Midi, implication sur HS et conditions de travail**

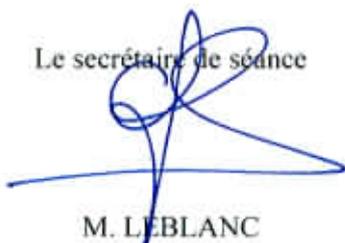
La présidente du CSHS va faire une demande d'informations auprès du directeur de l'OMP au sujet de cette convention et notamment concernant la participation de l'observatoire au dispositif de secours et la mise à disposition de personnel qualifié pour encadrer du public.

• **Implication des CHS dans la mise en place d'une démarche adressant la problématique des RPS**

Voir alinéa g) des actions nationales du paragraphe 5.

Fin de séance à 12h40.

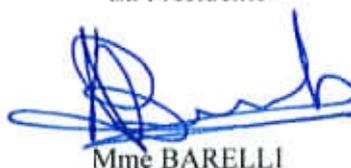
Le secrétaire de séance



M. LEBLANC

CSHS DR14 - 22 avril 2011

La Présidente



Mme BARELLI

Le secrétaire adjoint de séance



M. STAHL

Page 3 sur 3